

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

AGP : 54 ans au service de l'information et de la performance

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

POUR coller l'évènement à l'exigence de performance, la célébration du 54e anniversaire de l'Agence gabonaise de presse (AGP) a été marquée par trois ateliers. Pendant 4 jours (lundi 30 novembre, mardi 1er, mercredi 2 et vendredi 4 décembre 2020), journalistes de cette entité et plusieurs autres invités ont été édifiés sur la différence entre l'écriture d'agence et l'écriture audiovisuelle. Les participants ont également eu droit à des enseignements autour de la production et post-production.

En présence du ministre d'État à la Communication, Edgard Anicet Mboombou Miyakou, et sa déléguée Gisèle

Akoghet Ntoutoume Essone, qui ont pris part à la boucle de cette célébration, vendredi 4 décembre dernier, l'administrateur directeur général de l'AGP, El Mut Moutchinga Boulingui est revenu sur l'intérêt de la série d'activités relatives à la formation qui ont ponctué la célébration de ce 54e anniversaire : " Très loin du simple plaisir de célébrer les anniversaires, c'est plutôt l'appropriation stratégique d'une réalité historique que nous essayons de saisir comme prétexte temporel, pour, à chaque fois, évaluer le chemin parcouru en mobilisant nos capacités à inventer positivement les lendemains de l'Agence (...) par une place importante à la formation. Histoire de répondre au souci de performance".

Non sans signaler les chantiers engagés dans l'optique d'apporter "un brin de modernité et d'autonomie financière à l'AGP". Parmi ces chantiers, le studio de production audiovisuelle baptisé "Samson Ebang Nkili", qui a été visité par les membres du gouvernement. Notons que deux autres exposés aux thèmes tout aussi intéressants ont également marqué la commémoration de ces 54 ans de l'AGP, à savoir "médias publics, du modèle historique au nouveau modèle économique", présenté par Aimé-Manix Mondjo, journaliste, expert en développement des médias et médiateur culturel, et "Médias et fakenews" présenté par Dorian Ondo Ellassoumou, journa-



Photo: BOTOUNOU

La visite du studio Ebang Nkili par le ministre d'Etat Edgard Anicet Mboombou Miyakou et sa déléguée Gisèle Akoghet-Ntoutoume.

liste, président de l'Association des professionnels de l'information et de la communication (APIC Gabon). Le tout

couronné par la remise d'un minibus au personnel de l'AGP par le ministre d'État en charge de la Communication.

Le clin d'œil de *Lybek*



4e arrondissement: des solutions aux dégâts des travaux d'adduction

PMM
Libreville/Gabon

Le maire du 4e arrondissement de la commune de Libreville, Axel Jesson Denis Ayenoue a fait, le 2 décembre dernier, le constat de certaines anomalies consécutives aux travaux d'adduction d'eau réalisés par la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) sur les axes carrefour Boulingui, carrefour Plaine-Niger (Avenue Louis-Bigman-Idjongo) et carrefour Plaine Niger-Carrefour Miya. Lesquels travaux ont considérablement dégradé le domaine public, entraînant au passage des embouteillages, l'obstruction des canalisations et des inondations dans les quartiers précités. Soucieux des désagréments causés à ses administrés, l'édile du 4e arrondissement de la commune de Libreville avait, en effet,



Photo: DR

Axel Denis Jesson Ayenoue, maire du 4e arrondissement de la commune de Libreville, constatant les dégâts des travaux d'adduction.

saisi le ministre des Infrastructures, Léon Armel Bounda-Balanzi pour l'en informer. Ce dernier a réagi en mettant à la disposition des autorités municipales de cette circonscription des experts. Accompagné des techniciens dudit ministère, et des responsables de la SEEG, Axel Denis Jesson-Ayenoue a revisité les procédures et les mesures (pénalités) à prendre en

cas de destruction du domaine public. Surtout, en l'absence de réhabilitation appropriée par le ou les contrevenants. Après constat des dommages et infractions, les agents de la SEEG se sont engagés à remettre la voie en l'état, afin d'éviter le paiement de pénalités au Trésor public pour non-respect de la procédure avant, pendant et après les travaux de ce genre.